

(Traduction non officielle ; la version allemande fait foi !)

Invitation à l'assemblée générale du Réseau Bien vieillir

Jeudi 5 mai 2022, 14h15 – env. 16h45

Buffet de la gare à Olten

Chers membres du réseau

Aucune assemblée générale ordinaire (AG) n'a eu lieu en 2021. La dernière AG a eu lieu en novembre 2020 et le comité a donné la priorité à la réunion de l'automne 2021. Nous avons toutefois le plaisir de vous inviter à l'AG ordinaire 2022, qui aura lieu le 5 mai 2022.

Le comité a remanié en profondeur le texte de l'initiative populaire prévue sur la base de nombreuses discussions. Vous trouverez le nouveau projet ci-dessous, et il sera expliqué et discuté lors de l'AG. Nous discuterons ensuite de la manière dont nous pouvons faire avancer notre projet dans les prochains mois.

Nous nous réjouissons de votre participation et vous prions de **vous inscrire jusqu'au 27.04.2022 par e-mail** à info@gutes-alter.org

Ordre du jour

1. Accueil
2. Communications
3. Procès-verbal de l'AG en ligne du 10 novembre 2020 *.
4. Affaires statutaires 2021/2022
 - 4.1 Rapport annuel 2021 *
 - 4.2 comptes annuels 2020/2021 *
 - 4.3 Rapport des réviseurs 2020/2021 *
 - 4.4 Décharge au comité directeur
 - 4.5 Fixation de la cotisation des membres
 - 4.6 Budget 2022
5. Elections
 - 5.1 Départ de Kurt Seifert du comité directeur
 - 5.2 Élection de renouvellement du comité directeur :

Les autres membres actuels du comité se présentent pour une réélection : Simone Bertogg, Bettina Dauwalder, Marco Medici, Beat Ringger, Beat Waldmeier, Hansruedi Schelling.
 - 5.3 Autres candidatures au comité directeur / élections de remplacement et complémentaires
 - 5.4 Élection de l'organe de révision

Courte PAUSE

6. Projet de texte de l'initiative : "Soutien au quotidien et prise en charge des personnes âgées" (cf. p. 2)
 - 6.1 Présentation et proposition du comité (texte et suite de la procédure)
 - 6.2 Discussion et décision
7. Varia

* Les documents sont disponibles à l'AG.

Remarque :

Seuls les membres de l'association "Netzwerk Gutes Alter" ont le droit de vote, une adhésion avec paiement de la cotisation sur place est possible.

Le comité directeur :

Simone Bertogg, Bettina Dauwalder, Marco Medici, Beat Ringger, Kurt Seifert, Beat Waldmeier, Hansruedi Schelling

10.04.2022

(Traduction non officielle ; la version allemande fait foi !)

Projet de texte de l'initiative :

Article 112 d (nouveau) dans la Constitution fédérale :

"Soutien au quotidien et prise en charge des personnes âgées"

Alinéa 1

La Confédération et les cantons veillent à ce que toutes les personnes âgées de Suisse bénéficient d'un soutien et d'une prise en charge au quotidien adaptés à leurs besoins, de qualité élevée et assurés par une offre de prestations coordonnée.

Ils encouragent l'intégration du soutien et de l'encadrement au quotidien avec les soins, la prévention et la promotion de la santé. Dans le cadre de leurs compétences, ils tiennent compte des besoins des proches et des bénévoles qui soutiennent et encadrent les personnes âgées.

Alinéa 2

La Confédération édicte des prescriptions minimales pour les prestations mentionnées à l'al. 1.

Alinéa 3

La Confédération et les cantons prennent en charge les coûts découlant de la fourniture des prestations visées à l'al. 1. Les bénéficiaires de prestations assument eux-mêmes le coût général de la vie. Elles peuvent être amenées à participer, pour une part modeste, aux frais de soutien et d'encadrement au quotidien.

Dispositions transitoires

Si la législation correspondante n'entre pas en vigueur dans les trois ans suivant l'adoption de l'art. 112d, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution temporaires par voie d'ordonnance.

Proposition du comité directeur :

1. l'assemblée générale soutient le texte de l'initiative populaire prévue en tant que version de travail. La décision de la version définitive incombe à un comité d'initiative qui sera créé ultérieurement.
2. Le comité directeur est chargé, jusqu'à l'automne 2022, de prendre contact avec d'autres organisations pour obtenir leur soutien au projet d'initiative et de développer la planification détaillée.
3. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu en novembre 2022.